



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

**EXTRAIT**

*Compte-rendu de la réunion du Lundi 14 janvier 2013 à 20 h 30*

Le quatorze janvier deux mille treize, six membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M<sup>mes</sup> Suzanne Bouychou, Sylvie Chardon et M. René Strémon.

**Etaient absents :** M. Daniel Lommer, M<sup>mes</sup> Colette Allier, Florence Gallois, M. Romain Philippe, M<sup>mes</sup> Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Maurice Monge et Christophe Chéron.

**Pouvoir :** M<sup>me</sup> Allier à M. Lefèvre / M. Lommer à M. Kohli et M<sup>me</sup> Gallois à M. Amant.

Le quorum n'étant pas atteint, la séance ne peut avoir lieu et est reportée au Mardi 22 janvier 2013 à 20 h 30.

La séance est levée à 20 h 45.

\*\*\*\*\*

*Compte-rendu de la réunion du Mardi 22 janvier 2013 à 20 h 30*

Le vingt deux janvier deux mille treize, cinq membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M<sup>me</sup> Suzanne Bouychou et M. René Strémon.

**Etaient absents :** M. Daniel Lommer, M<sup>mes</sup> Colette Allier, Florence Gallois, Sylvie Chardon, M. Romain Philippe, M<sup>mes</sup> Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Maurice Monge et Christophe Chéron.

**Pouvoir :** M<sup>me</sup> Allier à M. Lefèvre / M. Lommer à M<sup>me</sup> Bouychou / M<sup>me</sup> Gallois à M. Kohli et M<sup>me</sup> Chardon à M. Amant

Monsieur Christophe AMANT est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

*N'ayant pas obtenu le quorum lors de la séance du 14 janvier 2013, le conseil municipal, conformément à la Loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.*

## **I / Validation du retrait des communes du Syndicat d'Assainissement de la vallée du rû du mesnil**

Vu la délibération du 04 décembre 2012 du conseil syndical du Syndicat d'Assainissement des communes de la Vallée du Rû du Mesnil acceptant le retrait des Communes de Senots, Le Mesnil Théribus et Jouy sous Thelle de ce syndicat.

**Le Conseil Municipal délibère et vote pour valider le retrait** des Commune de SENOTS, LE MESNIL THERIBUS et JOUY SOUS THELLE du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de la vallée du ru du Mesnil.

*8 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller s'abstient – M. KOHLI*

## **II / Remplacement de l'apprenti à l'école maternelle**

L'apprenti ayant rompu son contrat pour raisons personnelles au 31 décembre 2012, le **Conseil Municipal délibère et vote pour ne pas remplacer** immédiatement cette personne.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune est dans l'obligation de mettre à disposition de l'école maternelle un agent spécialisé. Toutefois, les services de cet agent peuvent être répartis sur plusieurs classes.

Le Conseil Municipal envisage de signer un contrat d'apprentissage, par le biais d'un CAP Petite Enfance, à la rentrée scolaire 2013/2014. Cette décision sera prise en temps voulu.

*9 conseillers sont « Pour »*

La séance est levée 20 h 50

**Le 24 janvier 2013**

*Le Maire, Hervé LEFEVRE*

# Informations diverses

## Sel de déneigement

Il est rappelé que chaque habitant est responsable devant chez lui de son trottoir, par conséquent, en cas de neige et verglas, vous devez dégager le passage afin de limiter les risques d'accidents.

La commune met à votre disposition (de façon raisonnable) du sel de déneigement. Il vous suffit de passer durant les permanences avec un petit seau.

## Photorama Arbre de Noël

Photos visibles en Mairie jusqu'au 16 février 2013 et disponibles à compter du 19 février 2013.

Vous y reconnaissez votre enfant alors il suffit de communiquer le numéro de la photo ainsi que votre Nom au secrétariat lors des permanences, afin qu'elle vous soit remise gracieusement à l'issue de l'exposition.

## Inscriptions sur la liste de recensement militaire

Les jeunes gens nés en 1996 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès leurs 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription obligatoire réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

## Groupement d'achat fioul domestique

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que la prochaine livraison groupée est prévue pour le mercredi 13 mars 2013.

Les Bons de Commande sont disponibles en Mairie et sur le site Internet officiel de la Commune [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr) et devront être déposés en Mairie au plus tard le samedi 9 mars 2013 avant 12h00.

Aucune commande ne pourra être honorée après cette échéance.

La livraison groupée suivante aura lieu le mercredi 12 juin 2013.

Le règlement en 3 fois par Carte Bancaire (uniquement) sera dorénavant accepté moyennant un léger surcoût (se renseigner auprès du livreur).

## Commerce ambulat : poissonnerie

Monsieur Emmanuel PETIT, Poissonnier itinérant, vous propose ses « **Délices de la Mer** » tous les jeudi, sur le parking de la Mairie, de 15h00 à 16h00.

Son « port d'attache personnel » est situé à NEUFCHÂTEL-EN BRAY, mais il se rend chaque matin dans les ports de **DIEPPE**, de **FECAMP** et du **TREPORT** pour s'approvisionner des produits qu'il vous proposera et qu'il prépare à l'intention de ses Clients « du Pêcheur au Consommateur ».

Pour les personnes à mobilité réduite (âgées, handicapées, ...) il propose de se déplacer à leur domicile !

Vous pouvez le joindre par téléphone pour tout renseignement et pour passer vos commandes en l'appelant au **06.62.92.35.99**.